

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

MODIFICATION EN
COURS
D'EXECUTION N° 4
DE PROLONGATION
DU MARCHE DE
FOURNITURE,
INSTALLATION,
ENTRETIEN ET
EXPLOITATION
COMMERCIALE DE
MOBILIERS
URBAINS SUR LE
DOMAINE PUBLIC
DE LA VILLE DES
LILAS AVEC LA
SOCIETE
JCDECAUX
FRANCE (EX JC
DECAUX MOBILIER
URBAINS) -
MARCHE N°134/07.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERGERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

OBJET : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 4 DE PROLONGATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DES LILAS AVEC LA SOCIÉTÉ JCDECAUX FRANCE (EX JC DECAUX MOBILIER URBAINS) - MARCHÉ N°134/07.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.1121-1,

VU le marché n°134/07 relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la ville des Lilas (lot unique), signé le 2 avril 2008 avec la société JC DECAUX MOBILIER URBAIN sise 17 rue Soyer - 92 200 Neuilly sur Seine, à titre gratuit en contrepartie de l'autorisation accordée au titulaire, à titre exclusif, d'exploiter le mobilier à des fins publicitaires et financer ainsi sa prestation globale.

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la ville des Lilas (marché n°134/17), arrivant à expiration le 30 juin 2023, la Ville doit lancer une nouvelle consultation afin de désigner un nouveau titulaire pour les années à venir,

Une première procédure a été lancée afin de désigner un nouveau titulaire pour les années à venir avant le terme du 30 juin 2023. Pour autant, elle a dû être déclarée sans suite du fait d'une infructuosité.

Une seconde procédure de passation est en cours afin de désigner un nouveau titulaire. Pour autant, cette procédure ne pourra pas aboutir avant le terme du 30 juin 2023.

Il apparaît nécessaire de prolonger, par un avenant n° 4, le marché n°134/07 (lot unique) signé avec la société JC DECAUX MOBILIER URBAIN à compter du 1^{er} juillet 2023, jusqu'au 31 décembre 2023,

Cette prolongation de délai n'entraîne aucune plus-value financière au marché actuel,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet d'avenant présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 4 de prolongation du marché n°134/07 de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas signé avec la société JCDECAUX FRANCE (ex JC DECAUX MOBILIER URBAIN) sise 17 rue Soyer - 92 200 Neuilly-sur-Seine et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le marché correspond à une mise à disposition du mobilier à titre gratuit, contre le droit pour le titulaire de tirer profit, à titre exclusif, de l'exploitation du mobilier à des fins publicitaire. Et qu'en conséquence cet avenant n°4 de prolongation n'entraîne aucune plus-value financière.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que les autres clauses du marché, n'étant pas concernées par cet avenant, demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la Ville de l'année correspondante.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D66-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Guillaume LAFEUILLE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

01 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.